

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A CAPTIEUX (33)

Séance du 9 octobre 2024
Délibération n°2024-99

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 2 octobre 2024 à CAPTIEUX (33) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à captieux (33) le mercredi 9 octobre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de M. DEDIEU Vincent.

Date de la convocation : 3 octobre 2024

Étaient Présents: M. BOUFFIN Yann, Mme BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. GILLE Hervé, Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme LARRUE Marie, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LANUSSE Denis et SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie (arrivée 18h23).

Absents excusés (pouvoirs): M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LANUSSE Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia (excusée), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul, M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée).

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	12	Représentant nombre de voix	47
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	43
Total présents et pouvoirs	20	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

VIE INSTITUTIONNELLE

Délégation du Comité Syndical au Président Vente de matériels

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délégations d'attribution accordées par le Comité Syndical au Président, par délibération 93 du 22 septembre 2021, 2024-26 du 13 février 2024 et 2024-29 du 25 mars 2024;

Compte tenu du renouvellement d'un certain nombre de matériels appartenant au Parc, notamment la flotte de canoës,

Considérant que ce matériel peut avoir une deuxième vie auprès de particuliers, évitant ainsi de jeter du matériel encore utilisable pour un usage personnel, et non professionnel,

Il est proposé de donner une délégation supplémentaire au Président pour choisir et fixer, par décision, le prix de cession de matériels appartenant au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, dans le cadre de leur renouvellement, aux conditions suivantes :

- Pour les biens en cours d'amortissement : prix de vente : 70 % minimum de la VNC
- Pour les biens totalement amortis : 10 % minimum de la valeur d'achat

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

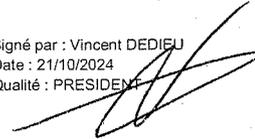
- D'ETENDRE les délégations du Président, sur la base des éléments définis ci-dessus
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 21/10/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 23/10/2024